



Nancy, vendredi 1 décembre 2017

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2017/05879

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

Cassage de glace**Direction territoriale Nord-Est****Modification des conditions de navigation (réseau petit gabarit)**

- **à partir du 01/12/2017 à 09:00**
 - o **Direction territoriale Nord-Est**

Commentaire :

A l'approche de la saison hivernale, Mesdames et Messieurs les usagers de la voie d'eau sont avertis que le cassage de glace prévu par le schéma directeur d'exploitation des Voies Navigables sera assuré, **pour le trafic transitaire sur le réseau petit gabarit**, par les agents de la direction territoriale Nord-Est dans les conditions suivantes :

- de 09h à 16h, afin de permettre aux agents de se rendre *en toute sécurité* sur le lieu de stationnement des brise-glaces. Cette amplitude pourra être étendue dans la limite des horaires maximum réglementaires de travail pour permettre la mise en sécurité des usagers.
- à une hauteur maximale de 10 centimètres en gel montant, *sous réserve des conditions géographiques et techniques* .

Il est rappelé que les propriétaires des bateaux en hivernage stationnés sur le réseau sont responsables de la mise en sécurité de leur matériel.

Service(s) à contacter :

Arrondissement Environnement Maintenance Exploitation, 169, rue Charles III, CS 80062, 54036 NANCY CEDEX

Tél : 03.83.95.31.12 - Fax : 03.83.95.30.02

ADVE Nancy, 169, rue Charles III, CS 80062, 54036 NANCY CEDEX

Tél : 03.83.17.01.01 - Fax : 03.83.17.01.30

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

Directeur Adjoint

Signé

Olivier VERMOREL